

5 septembre 2023

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 5 septembre 2023 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre invités se joignent à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal des séances régulières 1^{ER} août et extraordinaires du 4 août 2023;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
 1. Bison en fête
7. Résolution pour accepter les travaux concernant l'ajout d'un chemin pour l'accès au sentier pédestre non prévu au devis;
8. Résolution concernant les frais de la première évaluation d'un chien par la SPA des Cantons;
9. Résolution à l'effet que la municipalité désire adhérer au programme d'assurance des OSBL de l'UMQ;
10. Résolution pour signifier notre aide financière au service de surveillance ou de garde de l'École Notre-Dame-des-Érables;
11. Nomination des membres du comité en vertu de la résolution 2022-09-152 pour respecter l'article 8.1 de la Loi 64;
12. Résolution pour autoriser la formation concernant la politique de confidentialité le 12 septembre en webinaire offerte par l'ADMQ;
13. Résolution pour accepter l'Entente intermunicipale des loisirs 2024-2027 déposée par la Ville de Valcourt;
14. Résolution concernant l'achat d'un camion de déneigement de gré à gré;
 1. Affichage de postes : chauffeurs pour le déneigement et de la niveleuse;
15. Voirie;
16. Résolution pour autoriser la formation avec l'ASPAM;
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Comités;
19. Période de questions;

- 20. Affaires nouvelles;
- 21. Levée de la session;

2023-09-153

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES RÉGULIÈRES 1^{ER} AOÛT ET EXTRAORDINAIRES DU 4 AOÛT 2023;

2023-09-154

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2023 et la séance extraordinaire du 4 août 2023;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 1^e août 2023 ainsi que de la séance extraordinaire du 4 août soient adoptés tel que présentés;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- Pavillon Auclair quand sera-t-il réparé? Après la course de boîtes à savon;
- PAVA : où en est la vérification? Nous sommes en attente de pièces
- Fenêtre à changer : La fenêtre est en commande
- Dépôt revenus et dépenses non vérifiés : qui en a pris connaissance?

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2023-09-155

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 2 août au 5 septembre 2023	8 560,62 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	57 920,81 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	435,50 \$
TOTAL	<u>58 356,31 \$</u>
Dépenses durant le mois	200,00 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 457,76 \$
Salaires déboursés durant le mois	8 702,87 \$
Total dépenses	<u>70 716,94 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

1. BISON EN FÊTE

2023-09-156

CONSIDÉRANT QUE nous encourageons les municipalités environnantes lors de leur campagne de financement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle se procurera deux billets au coût de soixante-quinze dollars (75 \$) pour participer à l'événement de la municipalité de Saint-Claude;

QUE M. Coutu, maire et le conseiller Jean-Pierre Brien soient délégués pour nous représenter au souper « Bison en Fête »;

QUE les fonds soient pris à même le fonds gestion dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LES TRAVAUX CONCERNANT L'AJOUT D'UN CHEMIN POUR L'ACCÈS AU SENTIER PÉDESTRE NON PRÉVU AU DEVIS;

2023-09-157

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû aménager un chemin d'accès à partir de la rue des Érables à cause de la température qui rendait le chemin inaccessible par le terrain des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve les dépenses liées à l'ajout d'un chemin d'accès pour le sentier pédestre non-prévu au devis;

QUE le montant de 8162,02 \$ soit pris à même la subvention pour le sentier pédestre;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

8. RÉSOLUTION CONCERNANT LES FRAIS DE LA PREMIÈRE ÉVALUATION D'UN CHIEN PAR LA SPA DES CANTONS;

2023-09-158

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire évaluer un chien par un vétérinaire spécialisé selon le décret RLRQ, c. P-38-002;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la SPA des Cantons une première évaluation au coût de 600\$;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une situation similaire, le conseil ira directement à l'évaluation exigée par la loi (RLRQ, c. P-38-002) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorisera seulement l'évaluation exigé par la loi soit une évaluation par un vétérinaire reconnu au sens de la loi (RLRQ, c. P-38-002);

QUE le propriétaire de l'animal soit avisé que tous les frais découlant de cette évaluation lui seront facturés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

9. RÉSOLUTION À L'EFFET QUE LA MUNICIPALITÉ DÉSIRE ADHÉRER AU PROGRAMME D'ASSURANCE DES OSBL DE L'UMQ;

2023-09-159

CONSIDÉRANT QUE des organismes sans but lucratif (OSBL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OSBL ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2027, en vue d'identifier un courtier qui offrira pendant ce terme la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OSBL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier identifié;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OSBL reconnus par la municipalité;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à l'UMQ a/s Mme Isabelle Laniel
ilaniel@umq.qc.ca.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

10. RÉSOLUTION POUR SIGNIFIER NOTRE AIDE FINANCIÈRE AU SERVICE DE SURVEILLANCE OU DE GARDE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES;

2023-09-160

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a démarré un service de surveillance pour les familles dont les enfants fréquentent l'école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école Notre-Dame-des-Érables nous a approché pour reprendre le service de surveillance avec le personnel de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son soutien financier afin d'assurer la pérennité d'un service de garde ou de surveillance à l'école primaire sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à aider financièrement le service de surveillance et ou de garde mis de l'avant par la direction de l'École Notre-Dame-de-Érables;

QUE la direction nous produise un rapport trimestriel pour un suivi de la dépense nous permettant de combler le manque à gagner s'il y a lieu;

QUE la direction nous prépare un estimé budgétaire pour la prochaine année scolaire ce qui nous permettra de planifier l'aide nécessaire au maintien du service auprès des élèves;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EN VERTU DE LA RÉSOLUTION 2022-09-152 POUR RESPECTER L'ARTICLE 8.1 DE LA LOI 64;

2023-09-161

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant moins de cinquante employés sont exclus de cette exigence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'exigera pas la création du dit comité;

QUE le comité pourra être créé selon les besoins requis par la loi;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ LE 12 SEPTEMBRE EN WEBINAIRE OFFERTE PAR L'ADMQ;

2023-09-162

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement impose aux municipalités de mettre en place une politique de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE les barèmes à mettre en place ne sont pas facilement compréhensible;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le suivi de la formation webinaire à Madame Majella René;

QUE les fonds de 125 \$ plus les taxes applicables soient pris à même le fonds Formation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2024-2027 DÉPOSÉE PAR LA VILLE DE VALCOURT;

2023-09-163

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Valcourt nous a déposé une nouvelle entente intermunicipale couvrant la période 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE nous avons le pouvoir de conclure une entente en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec (LRQ.C. C-27.1) ainsi que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, C. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE dans le domaine des loisirs, les municipalités ont besoin d'obtenir ces services afin de les offrir à nos populations respectives;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la nouvelle entente déposée par la Ville de Valcourt;

QUE la présente entente entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2027;

QUE l'entente se renouvellera par périodes successives de quatre (4) ans;

QU'une municipalité doit mentionner son non-renouvellement dans les douze mois (12) avant la fin de ladite entente;

QUE cet avis devra être fait par écrit et accompagné d'une résolution du conseil;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

Louis Coutu, maire mentionne une possibilité de conflit d'intérêt et se retire de la discussion.

M. Réal Vel maire suppléant annonce le point suivant :

14. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT DE GRÉ À GRÉ;

2023-09-164

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un camion pour effectuer le déneigement de nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons trouvé un camion 10 roues diesel, modèle International année 2002, manuel avec une masse nette de 15 680kg et avec 551 440 km à l'odomètre;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de payer le montant de cinquante-cinq mille dollars (55 000\$) demandé par Alain Boyer pour l'achat du camion;

QUE la transaction soit conditionnelle à ce que le camion soit inspecté et qu'il obtienne la vignette le confirmant;

QUE la transaction sera finalisée à la prochaine séance du conseil dans l'éventualité que le camion soit conforme;

M. Réal Vel, maire suppléant demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

Louis Coutu réintègre la discussion.

1. AFFICHAGE DE POSTES : CHAUFFEURS POUR LE DÉNEIGEMENT ET DE LA NIVELEUSE;

2023-09-165

CONSIDÉRANT QUE nous aurons une niveleuse et un camion de déneigement à opérer pour les travaux de chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons que notre inspecteur de voirie puisse suppléer les deux chauffeurs qui seront engagés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle affiche les postes pour ses deux emplois.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

15. VOIRIE;

Chemin Bourassa - Travaux à faire :

- Enlever les bordures et les ramasser ;
- Trous ont été réparés, les réparations finales seront terminées au nivelage à la mi-septembre.

16. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION AVEC L'ASPAM;

2023-09-166

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que notre inspecteur soit bien formé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Davy Cook à participer à la formation creusement, excavation et tranchée donnée par l'ASPAM au coût de 150\$;

QUE les fonds de 150\$ soient pris à même le fonds Voirie- Formation;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

- Vélos disponibles à la MRC.
- 140000\$ pour des projets sur le territoire. Copies à tous.
- PAVL – Double vocation
- Quote-part, reste telle quelle.
- Diminution des comités, 5 par maire.

18. COMITÉS;

- Échange des responsabilités de délégués aux comité École et Loisirs entre Eden Lauzon et Suzanne Casavant ;
- Calendrier : Les photos reçues ont été remises à Suzanne Casavant ;
- Lumières des Fêtes : La nacelle a été demandée et les lumières seront livrées.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions de l'assistance puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

20. AFFAIRES NOUVELLES;

- Cantine – Aucun suivi
- COGECO – Passe sur le territoire.

21. LEVÉE DE LA SESSION;

2023-09-167

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 20h56.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »